

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Noël

<https://www.cadre21.org/membres/64f8b33535fd25750d8c14e6>

Date d'obtention : 2021-10-14 16:13:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervenir en bienveillance et de façon rassurante

Rencontrer d'abord la personne rapportant la situation que ce soit un témoin ou la victime.

Prendre la trousse Sexto pour bien mener l'intervention.

Utiliser la grille d'évaluation de la trousse Sexto.

Ne jamais visionner les photos, car ce serait de commettre une infraction et avec la grille d'évaluation, on a suffisamment de détails.

Déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou impulsif.

Nous n'avons pas besoin de remplir la grille avec l'instigateur. Cependant, nous avons besoin de le rencontrer et lui expliquer pourquoi on lui demande de remettre son cellulaire.

Appeler les policiers intervenants en milieu scolaire et informer les parents de la démarche.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens ce que j'ai nommé des étapes ci-dessus, mais aussi que parfois la victime voudra collaborer et parfois non. Cependant, dans tous les cas, il faut poser une action afin de prévenir que les images se propagent. Si nous intervenons rapidement, la situation aura de moins grandes répercussions.

J'ai également retenu que nous avons la responsabilité d'intervenir si la victime ou les témoins viennent nous en parler à l'école. Si c'est un parent qui appelle, nous devons les référer aux policiers. De même, si un policier nous demande de rencontrer des élèves, nous devons leur rappeler que nous ne sommes pas des mandataires des corps policiers. De plus, si c'est un adulte extérieur à l'école qui commet les gestes malveillants, nous n'avons pas à le rencontrer ou à confisquer le cellulaire, ce sera le rôle des policiers.

Si l'élève refuse de nous remettre son appareil, nous n'avons pas besoin de le forcer, les policiers s'en chargeront.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate me semble de rencontrer l'élève fautif sans trop lui demander sa version et de confisquer l'appareil. Ensuite de l'aviser que les policiers s'occuperont du reste.

Cependant, dans mon rôle de direction, je suis habituée de faire des interventions où les élèves risquent de ne pas vouloir collaborer ou d'annoncer des conséquences, alors c'est probablement plus facile pour moi de le faire.